

DEPOT DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE

Remise du dossier : au plus tard pour le **28 février** de chaque année.

Le dossier est à remettre sous deux formats :

1) FORMAT ELECTRONIQUE :

- à l'adresse mail claire.beguin@cfwb.be ou sur clé usb (nous n'acceptons plus les CD et DVD)

- deux documents PDF :

1. Un document PDF reprenant les parties I à III du formulaire de reconnaissance
2. Un document PDF reprenant l'ensemble des annexes

2) FORMAT PAPIER :

- uniquement les parties I à III du formulaire de reconnaissance (ne pas imprimer les annexes !)

- impression recto-verso



- en 4 exemplaires

- à envoyer au

SGJEP- Service de la Créativité et des Pratiques artistiques
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie à l'inspection, le Service s'en charge.